

# ASSEMBLÉE NATIONALE

31 janvier 2026

---

DROIT À L'AIDE À MOURIR - (N° 2401)

Tombé

N° AS605

## AMENDEMENT

présenté par

M. Bentz, Mme Hamelet, Mme Mélin, Mme Dogor-Such, Mme Bamana, Mme Loir, M. Muller,  
M. Renault, M. Odoul, Mme Pollet, M. Casterman et M. Frappé

-----

### ARTICLE 2

À l'alinéa 6, substituer au mot :

« létale »

les mots :

« dépourvue de toute visée thérapeutique ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement d'appel et de repli.